

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

### **Arrêté du 13 mai 2015 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

NOR : DEVK1511397A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'avis du comité technique spécial du conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 8 novembre 2014,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est fixée, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, conformément à l'annexe du présent arrêté.

#### Article 2

L'arrêté du 25 septembre 2013 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est abrogé.

#### Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Fait le 13 mai 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
F. CAZOTTES

## ANNEXE

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE
A	1	29	Adjoint au chef de bureau	Bureau rapports et documentation Secrétariat général (7 <sup>e</sup> section)
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT 1
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT 3
A	1	29	Inspecteur hygiène et sécurité	MIGT 4
A	1	29	Chargé de mission	MIGT 4
A	1	29	Chargé de mission	MIGT 7
A	1	29	Responsable secteur	Comité d'histoire (7 <sup>e</sup> section)
A	1	29	Responsable cellule	Bureau personnel et moyens généraux Secrétariat général (7 <sup>e</sup> section)
A	1	40	Secrétaire général	MIGT 4
A	1	40	Secrétaire de section	Aménagement durable des territoires (3 <sup>e</sup> section)
A	1	46	Chef de bureau	Bureau des rapports et de la documentation (7 <sup>e</sup> section)
A	1	46	Chef de bureau	Bureau personnel et moyens généraux Secrétariat général (7 <sup>e</sup> section)
A	1	40	Secrétaire de section	Section sciences et techniques (5 <sup>e</sup> section)
A	1	40	Secrétaire de section	Section économie, transports, réseaux (2 <sup>e</sup> section)
Total A	14	484		
B	1	15	Assistant du président et gestionnaire de dossiers	Autorité environnementale
B	1	15	Adjoint chef de bureau	Bureau communication Secrétariat général (7 <sup>e</sup> section)
B	1	15	Assistant du vice-président	Vice-présidence
B	1	15	Responsable cellule	Bureau personnel et moyens généraux Secrétariat général (7 <sup>e</sup> section)
Total B	4	60		
C	1	10	Secrétaire du vice-président	Vice-présidence
Total C	1	10		
Total A, B, C	19	554		